

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**

## · 1.1 Identificateur de produit

· Nom du produit: **PEROXAN BP-Pulver 20**· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées  
Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Emploi de la substance / de la préparation

Initiateur de réaction  
Pour utilisation industrielle

## · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· Producteur/fournisseur: PERGAN GmbH  
Hilfsstoffe für industrielle Prozesse  
Schlavenhorst 71  
D-46395 Bocholt  
Tel: +49 2871 9902-0  
Fax: +49 2871 9902-50

· Service chargé des renseignements:

Protection de l'environnement / Sécurité du travail  
Competent person:  
\* Sales Manager Germany: Mr. Ansgar Pappenheim, e-mail: a.pappenheim@pergan.com  
\* Export Sales Manager: Mr. Dr. Thomas Philipps, e-mail: dr.philipps@pergan.com  
\* Environment protection / : Mr. Christoph Wiltig, e-mail: c.wiltig@pergan.com  
Security of labour

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence - Tel: +49 2871 9902-0

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

## · 2.1 Classification de la substance ou du mélange

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Org. Perox. G

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Aquatic Acute 1 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Aquatic Chronic 1 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## · 2.2 Éléments d'étiquetage

· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· Pictogrammes de danger



GHS07 GHS09

· Mention d'avertissement

Attention

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

· Mentions de danger

peroxyde de dibenzoyl  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
· Conseils de prudence  
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.  
P264 Se laver soigneusement après manipulation.  
P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.  
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.  
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.  
P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.  
P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

## · 2.3 Autres dangers

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

· PBT: Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

**Nom du produit: PEROXAN BP-Pulver 20**

(suite de la page 1)

- **vPvB:** Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**· **3.2 Mélanges**· **Composants dangereux:**

CAS: 7778-18-9 EINECS: 231-900-3 Reg-No.: 01-2119444918-26	sulfate de calcium substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	50-60%
CAS: 94-36-0 EINECS: 202-327-6 Numéro index: 617-008-00-0 Reg-No.: 01-2119511472-50	peroxyde de dibenzoyl Org. Perox. B, H241; Aquatic Acute 1, H400 (M=10); Aquatic Chronic 1, H410 (M=10); Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317	20-25%

- **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**· **4.1 Description des mesures de premiers secours**· **Remarques générales:**

Autoprotection du secouriste d'urgence.

· **Après inhalation:**

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.  
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.  
Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme.

· **Après contact avec la peau:**

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.  
Enlever les vêtements imprégnés du produit.

· **Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· **Après ingestion:**

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**· **5.1 Moyens d'extinction**· **Moyens d'extinction:**

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

· **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces d'autres substances toxiques n'est pas à exclure.

· **5.3 Conseils aux pompiers**· **Équipement spécial de sécurité:**

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

· **Autres indications**

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.  
Autoprotection du secouriste d'urgence.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**· **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Si la température continue à croître, refroidir à jet d'eau d'une distance.  
En cas de dégradation de produit, porter un masque de protection respiratoire avec filtre A.  
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

· **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Assurer une aération suffisante.  
Nettoyage mécanique et l'éliminer ensuite en observant les règlements administratifs.

(suite page 3)

FR —

Nom du produit: **PEROXAN BP-Pulver 20**

(suite de la page 2)

· **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.  
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.  
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.  
En cas d'accident de transport et de renversement de quantités importantes de produits, informer les autorités.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**· **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.  
Eviter la formation de poussière.  
En cas de transvasement de quantités plus importantes sans dispositif d'aspiration, porter un appareil de protection respiratoire.  
Laver bien les mains avant de faire une pause ou à la fin du travail.  
Eviter la contamination, la rouille, les produits chimiques en particulier les acides concentrés, les alcalis, les accélérateurs (sels des métaux lourds et amines).  
Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.  
Eviter les chocs et les frictions.

· **Préventions des incendies et des explosions:**

Tenir à l'abri de la chaleur.  
Eviter les chocs et les frictions.  
La poussière peut former avec l'air un mélange explosif.  
La matière/le produit est un comburant à l'état sec.



Eviter flammes libres, étincelles, la lumière du soleil direct et autres sources de chaleur.

· **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**· **Stockage:**

Stocker conformément à la réglementation locale/nationale.

· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Ne conserver que dans le fût d'origine.  
Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol.  
N'utiliser que des emballages spécialement agréés pour la matière/le produit.

· **Indications concernant le stockage commun:**

Conservé à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

· **Autres indications sur les conditions de stockage:**

Tenir les emballages hermétiquement fermés.  
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.  
Protéger contre les impuretés.  
Stockage nécessaire dans un local collecteur.

· **Température de stockage recommandée (Pour maintenir le qualité):**

max.: +30 °C

· **Classe de stockage:**

10-13

· **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**· **8.1 Paramètres de contrôle**· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:****7778-18-9 sulfate de calcium**VLEP | Valeur à long terme: 10 mg/m<sup>3</sup>**94-36-0 peroxyde de dibenzoyl**VLEP | Valeur à long terme: 5 mg/m<sup>3</sup>· **DNEL****94-36-0 peroxyde de dibenzoyl**

Oral | DNEL Longterm System | 2 mg/kg bw/day (General population)

Dermique | DNEL Longterm System | 13,3 mg/kg bw/day (Worker)

Inhalatoire | DNEL Longterm System | 39 mg/m<sup>3</sup> (Worker)· **PNEC****94-36-0 peroxyde de dibenzoyl**

PNEC Marinewater sed | 0,001 mg/kg sed dw

PNEC Freshwater | 0,00002 mg/l (AF 50)

(suite page 4)

FR —

**Nom du produit: PEROXAN BP-Pulver 20**

(suite de la page 3)

PNEC Freshwater sed	0,013 mg/kg sed dw
PNEC STP	0,35 mg/l
PNEC Marinewater	0,000002 mg/l (AF 500)

· **Remarques supplémentaires:** Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

**8.2 Contrôles de l'exposition**· **Contrôles techniques appropriés**

Sans autre indication, voir point 7.

· **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**· **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.  
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.  
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.  
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.  
Conserver à part les vêtements de protection.  
Éviter tout contact prolongé et intensif avec la peau.  
Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.  
Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.  
Protection préventive de la peau avec une crème de protection.  
Veiller à un nettoyage à fond de la peau après le travail et avant les pauses.

· **Protection respiratoire:**

N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.  
Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.



Filtre P2

· **Protection des mains:**

Utiliser seulement des gants de protection contre les produits chimiques avec un étiquetage CE de la catégorie III.



Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Gants de protection

· **Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.  
Butylcaoutchouc  
Caoutchouc fluoré (Viton)  
Caoutchouc nitrile  
Néoprène

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Protection des yeux/du visage**

Lunettes de protection hermétiques

· **Protection du corps:**

Vêtements de travail protecteurs

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**· **Indications générales**

· <b>Couleur:</b>	grisblanc
· <b>Odeur:</b>	Caractéristique
· <b>Seuil olfactif:</b>	Non déterminé.
· <b>Point de fusion/point de congélation:</b>	Non applicable.
· <b>Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>	Non applicable.
· <b>Inflammabilité</b>	Peut provoquer un incendie.
· <b>Limites inférieure et supérieure d'explosion</b>	
· <b>Inférieure:</b>	Non déterminé.
· <b>Supérieure:</b>	Non déterminé.
· <b>Point d'éclair</b>	Non applicable.
· <b>Température de décomposition:</b>	+60 °C (SADT)
· <b>Température de décomposition:</b>	
· <b>pH</b>	Non applicable.
· <b>Viscosité:</b>	
· <b>Viscosité cinématique</b>	Non applicable.
· <b>Dynamique:</b>	Non applicable.
· <b>Solubilité</b>	
· <b>l'eau:</b>	Non déterminé.

(suite page 5)

— FR —

Nom du produit: **PEROXAN BP-Pulver 20**

(suite de la page 4)

<ul style="list-style-type: none"> <li>· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)</li> <li>· Pression de vapeur:</li> <li>· Densité et/ou densité relative</li> <li>· Densité:</li> <li>· Densité relative</li> <li>· Masse volumique à 20 °C:</li> <li>· Densité de vapeur:</li> <li>· Caractéristiques des particules</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>non déterminée</li> <li>Non applicable.</li> <li>Non déterminée.</li> <li>Non déterminé.</li> <li>560 kg/m<sup>3</sup></li> <li>Non applicable.</li> </ul>
Voir point 3.	
<ul style="list-style-type: none"> <li>· <b>9.2 Autres informations</b></li> <li>· Aspect:</li> <li>· Forme:</li> <li>· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité</li> <li>· Température d'inflammation:</li> <li>· Propriétés explosives:</li> <li>· Changement d'état</li> <li>· Taux d'évaporation:</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pas d'autres informations importantes disponibles.</li> <li>Solide</li> <li>Poudre</li> <li>Le produit ne s'enflamme pas spontanément.</li> <li>Non déterminé.</li> <li>Non applicable.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>· Informations concernant les classes de danger physique</li> <li>· Substances et mélanges explosibles</li> <li>· Gaz inflammables</li> <li>· Aérosols</li> <li>· Gaz comburants</li> <li>· Gaz sous pression</li> <li>· Liquides inflammables</li> <li>· Matières solides inflammables</li> <li>· Substances et mélanges autoréactifs</li> <li>· Liquides pyrophoriques</li> <li>· Matières solides pyrophoriques</li> <li>· Matières et mélanges auto-échauffants</li> <li>· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau</li> <li>· Liquides comburants</li> <li>· Matières solides comburantes</li> <li>· Peroxydes organiques</li> <li>· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux</li> <li>· Explosibles désensibilisés</li> <li>· Autres caractéristiques de sécurité</li> <li>· Oxygène actif</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>néant</li> <li>néant</li> <li>néant</li> <li>néant</li> <li>néant</li> <li>néant</li> <li>néant</li> <li>néant</li> <li>néant</li> <li>néant</li> <li>néant</li> <li>néant</li> <li>néant</li> <li>néant</li> <li>néant</li> <li>néant</li> <li>néant</li> <li>néant</li> <li>1,3 - 1,4 %</li> </ul>

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

<ul style="list-style-type: none"> <li>· 10.1 Réactivité</li> <li>· 10.2 Stabilité chimique</li> <li>· Décomposition thermique/ conditions à éviter:</li> <li>· 10.3 Possibilité de réactions dangereuses</li> <li>· 10.4 Conditions à éviter</li> <li>· 10.5 Matières incompatibles:</li> <li>· 10.6 Produits de décomposition dangereux:</li> <li>· Indications complémentaires:</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pas d'autres informations importantes disponibles.</li> <li>La SADT - (Self accelerating decomposition temperature / température de décomposition auto-accélérée) est la température la plus basse à partir de laquelle une décomposition auto-accélérée peut se produire pour une substance donnée dans son emballage de transport. Une réaction de décomposition auto-accélérée et dans certaines circonstances, une explosion ou un feu peuvent être causés par une décomposition thermique du produit à partir de la température suivante. Un contact avec des substances incompatibles peut provoquer la décomposition du produit à la SADT ou en dessous de la SADT. Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.</li> <li>Décomposition autoaccélérée à (SADT).</li> <li>Pas d'autres informations importantes disponibles.</li> <li>Décomposition spontanée au contact de saletés, rouille, produits chimiques, bases et acides concentrés, et accélérateurs (par exemple sels de métaux lourds et amines). Eviter tout contact.</li> <li>Gaz carbonique, hydrocarbures craqués, Monoxyde de carbone</li> <li>Aucun produit de décomposition dangereux en cas de stockage et de manipulation conformes.</li> <li>Les procédures d'urgence varient en fonction des conditions. L'utilisateur doit mettre en place un plan de réaction pour les situations d'urgence.</li> </ul>
---	--

Nom du produit: **PEROXAN BP-Pulver 20**

(suite de la page 5)

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## · Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

**94-36-0 peroxyde de dibenzoyl**

Oral | LD50 | &gt;5.000 mg/kg (rat)

- **Corrosion cutanée/irritation cutanée** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Provoque une sévère irritation des yeux.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Peut provoquer une allergie cutanée.
- **Mutagenicité sur les cellules germinales** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)**
- **- exposition unique** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)**
- **- exposition répétée** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **11.2 Informations sur les autres dangers**· **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**· **12.1 Toxicité**· **Toxicité aquatique:****94-36-0 peroxyde de dibenzoyl**

EC50 / 72h | 0,0711 mg/l (pseudokirchneriella subcapitata)

LC50 / 96h | 0,0602 mg/l (oncorhynchus mykiss)

EC50 / 48h | 110 mg/l (daphnia magna)

· **12.2 Persistance et dégradabilité**· **Degré d'élimination:**· **Classification:****7778-18-9 sulfate de calcium**

Dégradabilité | (Il n'est pas nécessaire d'effectuer un e)

**94-36-0 peroxyde de dibenzoyl**

Dégradabilité | (Facilement biodégradable) (OECD 301 D)

· **12.3 Potentiel de bioaccumulation**· **Coefficient de partage : nOctanol/eau : [Log Kow]**

94-36-0 | peroxyde de dibenzoyl

3,2 (20 °C)

- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.
- **vPvB:** Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien** Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
- **12.7 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:** Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant  
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.  
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

Nom du produit: **PEROXAN BP-Pulver 20**

(suite de la page 6)

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

## · 13.1 Méthodes de traitement des déchets

## · Recommandation:



Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

## · Code déchet:

Élimination conformément à la législation en vigueur. Veuillez prendre contact avec le service compétent (administration ou entreprise d'élimination de déchets) qui vous informera des mesures à prendre en matière d'élimination.

## · Emballages non nettoyés:

## · Recommandation:

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification · ADR, IMDG, IATA	UN3077
· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU · ADR · IMDG · IATA	UN3077 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (PEROXYDE DE DIBENZOYLE) ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (DIBENZOYL PEROXIDE), MARINE POLLUTANT ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (DIBENZOYL PEROXIDE)
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport · ADR 	9 (M7) Matières et objets dangereux divers. 9
· IMDG, IATA 	9 Matières et objets dangereux divers. 9
· 14.4 Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA	III
· 14.5 Dangers pour l'environnement · Marine Pollutant: · Marquage spécial (ADR): · Marquage spécial (IATA):	Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : PEROXYDE DE DIBENZOYLE Oui Signe conventionnel (poisson et arbre) Signe conventionnel (poisson et arbre) Signe conventionnel (poisson et arbre)
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur · Stowage Category · Stowage Code	Attention: Matières et objets dangereux divers. A SW23 When transported in BK3 bulk container, see 7.6.2.12 and 7.7.3.9.
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	Non soumis aux prescription applicables à la classe 5.2. (exempt)
· ADR · Quantités limitées (LQ) · Quantités exceptées (EQ)  · Catégorie de transport · Code de restriction en tunnels	5 kg Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 g Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 g 3 E

(suite page 8)

FR —

Nom du produit: **PEROXAN BP-Pulver 20**

(suite de la page 7)

· <b>IMDG</b>	
· <b>Limited quantities (LQ)</b>	5 kg
· <b>Excepted quantities (EQ)</b>	Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 g Maximum net quantity per outer packaging: 1000 g

**\* RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**· **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

- **Directive 2012/18/UE**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I**      Aucun des composants n'est compris.
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas**      100 t
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut**      200 t

· **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**  
Aucun des composants n'est compris.

· **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**

· **Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**  
Aucun des composants n'est compris.

· **Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT**  
Aucun des composants n'est compris.

· **Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**  
Aucun des composants n'est compris.

· **Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**  
Aucun des composants n'est compris.

- **Prescriptions nationales:**
- **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**
- **A noter:**      Suivre les réglementations locales/nationales.

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases importantes**      H241 Peut s'enflammer ou exploser sous l'effet de la chaleur.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.  
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- **Service établissant la fiche technique:**      Protection de l'environnement / Sécurité du travail
- **Contact:**      Tel: +49 2871 9902-0  
E-mail: mail@pergan.com

- **Numéro de la version précédente:**      11

- **Acronymes et abréviations:**      RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer  
ICAO: International Civil Aviation Organisation  
ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route  
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
DOT: US Department of Transportation  
IATA: International Air Transport Association  
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals  
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances  
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)  
DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)  
PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)  
LC50: Lethal concentration, 50 percent  
LD50: Lethal dose, 50 percent  
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

(suite page 9)



---

Nom du produit: **PEROXAN BP-Pulver 20**

---

(suite de la page 8)

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative  
Org. Perox. B: Peroxydes organiques – Type B  
Org. Perox. G: Peroxydes organiques – Type G  
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2  
Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1  
Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1  
Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

· \* Données modifiées par  
rapport à la version précédente